



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES ARTS - SESSION 2020.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

HISTOIRE DE L'ART

THÉÂTRE

Rédactrice : Josyane ROUCH IA-IPR

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

Le texte de référence est la NOTE DE SERVICE N°2019-104 du 16/7/2019 que l'on retrouve sur la page :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Dans ce texte abrogeant les notes de service antérieures, l'accès des candidats a été élargi. Peuvent désormais s'y présenter :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Sur cette session 2020 les candidatures témoignent de cette ouverture. Cette année, nous constatons pour la première fois l'absence de candidat en Danse.

Quelques statistiques :

CINEMA ET AUDIOVISUEL

11 candidats présents sur 11 inscrits. Répartition des âges de 31 à 58 ans

→ Répartition des notes : de 09 à 18 → 1 non admis – 10 admis

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
								X	X		X	XXXX		X	X	X	X		

Grades et discipline d'origine des candidats :

Agrégé anglais : 1

Agrégé philo : 1

Agrégé LC : 1

Certifié HG : 4

Certifié LM : 3

Certifié italien : 1

Répartition par établissement

Collège : 4

Lycée : 6

CPGE : 1

Répartition Femmes-Hommes

Femmes : 3

Hommes : 8

Répartition public / privé

Public : 10

Privé : 1

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

HISTOIRE DE L'ART

6 candidates présentes sur 7 inscrites. Répartition des âges de 27 à 50 ans

→ Répartition des notes : de 06 à 16 → 2 non admises – 4 admises - 1 absente

Une candidate a déjà une CC Théâtre

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
					X		X			X	X		X		X				

Grades et discipline d'origine des candidats :

Agrégé grammaire : 1

Agrégé LM : 1

Certifié LM : 2

Certifié AP : 1

Certifié HG : 1

Répartition par établissement

Collège : 2

Lycée : 4

Répartition Femmes-Hommes

Femmes : 6

Hommes : 0

Répartition public / privé

Public : 6

Privé : 0

THEATRE

11 candidats présents sur 12 inscrits. Répartition des âges de 25 à 57 ans

→ Répartition des notes : de 07 à 18, → 3 non admis – 8 admis

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
						X	X	X	X		X	XX	X	X	X		X		

Grades et discipline d'origine des candidats :

Agrégé LC : 1

Maitre LM : 1

Certifié HG : 1

Certifié LM : 6

PLP Lettres HG: 1

PE : 1

Répartition par établissement

Collège : 4

Lycée : 4

Lycée Pro : 2

SEGPA : 1

Répartition Femmes-Hommes

Femmes : 3

Hommes : 8

Répartition public / privé

Public : 10

Privé : 1

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

CINEMA ET AUDIOVISUEL.

IA-IPR B STISI

L'examen académique certification de CAV a eu lieu de le 24 novembre 2020.

Le jury a reçu 11 candidats et a pu apprécier le sérieux de la préparation de chacun.

Les candidats qui ont été reçus ont apporté la preuve d'une culture cinématographique personnelle, alliant la fréquentation des salles de projection et la lecture d'ouvrages techniques, esthétiques, historiques, etc.

Ils ont pu aussi mettre en avant leur capacité à élaborer, mener et évaluer des projets d'activités audiovisuelles dans les divers cadres scolaires qui sont les leurs.

Ils ont pu enfin monter leur connaissance de l'enseignement du CAV dans l'Éducation nationale tout au long de l'accompagnement des élèves et faire référence aux principaux axes didactiques ainsi qu'à la dimension partenariale.

Les candidats qui n'ont pas été reçus sont ceux à propos desquels le jury n'a pas été convaincu de leur culture cinématographique, pas plus que de leur appropriation du savoir autour du cinéma, ni leur réflexion sur les démarches didactiques.

Le jury ne saurait trop conseiller, à ceux qui limitent leur présentation orale et les réponses aux diverses questions à leur passion pour le cinéma, que cette attirance n'est pas suffisante.

L'Éducation nationale accorde une certification complémentaire aux professeurs qui démontrent que leur attachement au cinéma s'inscrit dans un parcours personnel d'enrichissement artistique, intellectuel, épistémologique, mais aussi dans une perspective d'enseignement.

Ainsi sont-ils encouragés à travailler un argumentaire inhérent à leur présentation et mettant en exergue leurs savoirs et leurs compétences, mais aussi à discerner dans les questions autant d'occasions de valoriser leur culture filmique et livresque.

À ce titre, le jury recommande :

- une lecture « travaillée » de la note de service MENH1918230N parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019, afin de s'approprier les attendus de l'épreuve ;
- une lecture « travaillée » des programmes de Cinéma-Audiovisuel au lycée, en option et en spécialité afin de se construire une bonne représentation de la didactique cinématographique et de ses modalités pédagogiques ;
- une connaissance des dispositifs nationaux d'Éducation à l'image en fonction élargie autour de leur propre situation professionnelle (École et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma) ;
- une fréquentation culturelle des salles de cinéma, ou tout au moins en cette période, des films, des séries, et de tout ce qui relève de l'image animée ;
- la lecture d'ouvrages d'analyse, d'esthétique, d'histoire, de didactique..., à propos de l'image animée.

Rappel des éléments pris en compte dans l'évaluation en Cinéma et audiovisuel

Le jury évaluera :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

- la capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- la capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

HISTOIRE DE L'ART.

IA-IPR M-L GACHE, J ROUCH

L'épreuve s'est déroulée le 15 décembre et 6 candidats se sont présentés.

Le jury a eu plaisir à recevoir des candidats aux profils très variés, mais il n'est pas inutile de recommander d'emblée aux candidats de prendre en considération les attendus et les objectifs de l'épreuve orale de la certification complémentaire tels qu'ils sont clairement exprimés dans le texte.

Dans le dossier, il convient de ne pas oublier de joindre son CV et tout élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi.

En effet même si ces éléments ne sont pas évalués en tant que tels, ils participent à une présentation structurée du candidat qui pourra aisément pendre appui sur son dossier.

L'exposé n'est pas une simple redite du dossier, puisque le jury en a pris consciencieusement connaissance avant cet oral. C'est un moment où le candidat fait la démonstration qu'il gère son temps et « expose ». Si des notes peuvent être présentes sous ses yeux, il est attendu une aisance ne pouvant se limiter à une lecture d'un texte pré écrit.

Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Il convient de préparer un oral construit, organisé, dynamique qui puisse à la fois séduire le jury dans sa forme et son contenu, en rendant compte d'une pratique riche et sincère et de véritables perspectives pour l'enseignement en histoire des arts.

L'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en Œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le candidat doit témoigner de solides notions et problématiques d'histoire générale de l'art. Il doit être en capacité à rendre compte par exemple de lectures récentes et d'une fréquentation régulière et réflexive des espaces d'expositions ou muséographiques.

En ces temps contraignants de fermeture prolongée des structures culturelles et avec son expérience quotidienne, il a intérêt à montrer comment de manière pragmatique, il exploite les visites virtuelles proposées par les musées et sait tirer parti par exemple de webinaires mis en place.

A travers sa pratique régulière des ressources locales muséographiques et patrimoniales, Il s'agit pour le jury de mesurer une expérience artistique vécue et repensée chez le candidat qui doit avoir réfléchi à la façon de les insérer dans les problématiques liées à l'enseignement de l'Histoire des Arts.

Il est attendu qu'il se soit penché sur la connaissance élargie des programmes au collège et au lycée pour avoir une vue globale du parcours de l'élève, même si le jury tient compte du niveau d'enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir. La connaissance de ces contenus permet d'attendre un regard réflexif et une capacité à les commenter.

Il convient de savoir bien relier sa discipline à l'Histoire des Arts.

Pouvoir montrer le regard et l'approche singulière transversale qu'elle peut apporter et préciser comment elle peut contribuer à enrichir l'approche des œuvres pour les élèves.

Montrer sa capacité à travailler en interdisciplinarité et en équipe en Histoire des arts est essentiel tout en articulant bien la place des partenaires culturels convoqués. Le jury en écoutant les expériences et projets relatés mesure les capacités de conception et

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

d'implication du candidat dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en Histoire des arts.

Toutes les questions du jury_sont là pour permettre au candidat d'éclairer certains aspects présentés trop rapidement ou d'enrichir ses propos.

On recommande ainsi aux candidats de considérer les questions comme des opportunités et de s'en saisir pour valoriser leur candidature et développer leur point de vue.

Rappel des éléments pris en compte dans l'évaluation en Histoire de l'art

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art ;

- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art ;

- la capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;

- la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;

- la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

THÉÂTRE

IA-IPR S HEBERT

L'épreuve s'est déroulée le 7 décembre et onze candidats se sont présentés cette année.

Il a été une nouvelle fois apprécié l'engagement de ces collègues qui ont su transmettre au jury (y compris quand cet oral ne fut pas couronné de succès) leur enthousiasme et leur professionnalisme. Le jury a pu mesurer la qualité des actions que ces collègues ont engagées dans leur établissement et réaliser de nouveau à quel point les élèves pouvaient trouver dans cet enseignement à la fois le plaisir du jeu et de l'étude et l'apprentissage éclairé de l'art théâtral.

Les huit candidats déclarés admis ont su convaincre le jury, non seulement de leurs connaissances en matière de dramaturgie ou de théorie du théâtre mais aussi de leurs compétences à initier au sein de leur établissement et de leurs classes des projets propres à faire vivre cet art et lui donner sens et rayonnement aux yeux des élèves.

Les échecs à cette certification ne sont en rien la négation du travail accompli par les collègues avec leurs élèves pas plus qu'ils ne désavouent leurs qualités pédagogiques. Mais comme tout examen, cette épreuve exige une préparation minutieuse bien en phase avec les attendus de cette certification qui permet de prétendre à dispenser un enseignement dans une option artistique ou un enseignement de spécialité de lycée ou encore dans une classe à horaires aménagés. C'est sans doute dans cette phase de préparation que les trois candidats non-admis ont quelque peu failli.

Le jury fut ravi de constater une certaine diversité parmi les candidats (professeurs de collège et de lycée, de lycée professionnel, professeur des écoles, collègue stagiaire) à cette certification. Cette diversité qui représentait trois disciplines est une vraie richesse pour un enseignement du théâtre qui y trouvera sa vitalité et y puisera son allant.

L'exposé

Contrairement à ce que pourraient penser les candidats, ce premier moment de l'examen n'est pas le moins délicat. Bien qu'habitué aux prises de parole et à une forme d'exposition, les collègues font l'expérience dans les instants initiaux face au jury (pourtant extrêmement bienveillant) d'une certaine forme de tension voire de stress qui pollue sans aucun doute leur entrée en matière. On ne peut qu'inviter les collègues à déjouer ce « trac » par une préparation adaptée.

Même si le candidat peut bénéficier d'un support écrit, le jury se montre particulièrement sensible à des exposés vivants qui savent se dégager des notes pour laisser s'exprimer une parole libérée et convaincante où rayonnent l'enthousiasme (raisonnable) et la clarté. Durant ces dix minutes (nous avons été surpris par des candidats qui n'exploitaient pas la totalité du temps qui leur était imparti, donnant alors l'impression d'un discours qui tourne court...), le jury est à l'écoute d'une motivation éclairant et justifiant la candidature évitant le piège de la simple répétition du dossier que le jury a, préalablement et minutieusement lu. On ne peut que regretter aussi des exposés exclusivement descriptifs ou narratifs qui « racontent » un projet mené avec des élèves, relatent une expérience dans une langue un peu terne parfois, arraisonnée à des procédures un peu formelles qui ne laisse pas la place suffisante à la distance réflexive et l'analyse. Cette capacité à problématiser le propos n'est en effet en rien incompatible avec l'expression d'un engagement palpable et sensible que le jury apprécie.

Enfin, cet exposé gagne à être étayé par des références théoriques, par des lectures qui témoignent de connaissances sûres. Il va de soi que cette part scientifique n'occupe pas l'essentiel de l'exposé et qu'elle n'exige pas du candidat une étude poussée des théories théâtrales mais elle doit néanmoins rassurer le jury sur le socle « savant » qui a permis à l'enseignant de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement » comme le rappelle le texte définitoire de l'épreuve. Nous ne pouvons que conseiller, durant la préparation, un programme de lectures personnelles d'ouvrages spécialisés de théoriciens

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

et/ou praticiens du théâtre : (CF. bibliographie indicative sur le site éducol-théâtre : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1>)

L'entretien

Durant les vingt minutes que dure cet entretien, le candidat répond aux questions du jury portant sur l'exposé ainsi que sur le dossier qui a été remis (est-il alors nécessaire d'insister sur la nécessaire qualité de ce dossier, premier moment de rencontre entre le jury et le candidat...)

Les attentes du jury concernent les quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement

Chacun de ces points sera l'objet de l'évaluation du jury (implicitement ou explicitement) qui appréciera alors d'autres qualités et compétences, particulièrement celles d'un enseignant-spectateur de théâtre qui sait montrer comment l'un et l'autre se nourrissent, comment ce parcours personnel est jalonné par ce dialogue interne. Le jury a pu goûter ces instants où la réflexion dramaturgique du spectateur rejoignait les pratiques de l'enseignant, où le professeur incarnait ce spectateur et expliquait naturellement comment sa mise en œuvre pédagogique, sa réflexion didactique avaient trouvé dans tel ou tel spectacle, dans telle ou telle rencontre, telle lecture le souffle d'un projet, l'entrée d'une séquence...

La fréquentation régulière des salles de spectacle (et en cette année où nous en sommes privés, le visionnage de captations) pour enrichir toujours son parcours de spectateur (œuvres du patrimoine et créations théâtrales contemporaines) semble alors indispensable à toute candidature, tout comme la connaissance de l'offre des lieux de création de la région. S'accorder quelques minutes pour une analyse personnelle d'un spectacle, pour transmettre l'émotion d'une expérience de spectateur ou de lecteur forgée sur une réflexion dramaturgique solide ne peut que valoriser aux yeux du jury l'investissement des candidats.

Enfin, la réussite à cet examen ouvrant la possibilité de postuler sur des postes d'enseignement de spécialité ou d'option au lycée, le jury attend une connaissance précise des « programmes de théâtre » au lycée et de l'esprit qui les anime. Au-delà des listes d'œuvres ou des thématiques, c'est bien les finalités de cet enseignement que le candidat doit s'approprier.

Rappel des éléments pris en compte dans l'évaluation en Théâtre

Le jury évaluera :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
SESSION 2020

Le Jury félicite les lauréats de cette session et leur témoigne toute sa confiance pour faire vivre l'enseignement du cinéma audiovisuel, de l'histoire des arts, et du théâtre dans les classes. Cette même confiance accompagnera les collègues non-admis à cette session, ainsi que tous les autres futurs candidats, que nous invitons à préparer la certification 2021 qui récompensera leur investissement professionnel si précieux au service des enseignements artistiques.

LE JURY

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury chargé de l'examen de la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire des Arts, session 2020 est composé comme suit :

Présidente : Madame Josyane ROUCH, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale Arts plastiques, rectorat de l'académie de Nice

Membres du jury :

Option : Cinéma et audiovisuel

Monsieur Charles ALVES, professeur agrégé Arts plastiques, lycée du Parc Impérial à Nice

Monsieur Cyril LAVERGER, enseignant Histoire du cinéma, de mise en scène et d'esthétique de l'image, Ecole supérieure de réalisation audiovisuelle - ESRA Côte d'Azur à Nice,

Monsieur Bruno STISI, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional Education musicale, rectorat de l'académie de Nice

Monsieur Serge TOUTLOUYAN, professeur agrégé Lettres modernes, lycée du Parc Impérial à Nice

Option : Histoire de l'Art

Monsieur Jean-Louis CIMITERRA, chaire supérieure Arts plastiques, lycée Carnot à Cannes

Madame Fabienne DIANA, professeure agrégée Histoire-Géographie, lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Nice

Madame Marie-Laure GACHE inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale Histoire-Géographie, rectorat de l'académie de Nice

Option : Théâtre

Madame Emmanuelle CROCETTI, professeure certifiée Espagnol, lycée Bristol à Cannes

Monsieur Sébastien HEBERT, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional Lettres, rectorat de l'académie de Nice

Madame Sophie ROUSSEL, professeure agrégée Lettres classiques, lycée René Goscinny à Drap

Monsieur Jean-Pierre TRIFFAUX, professeur des universités, université Côte d'Azur

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.